

Séance du 15 février 2018

L'an deux mille dix huit, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude MANCEAU

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
30	23	25 Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

**Étaient présents :**

M. BEHERAY Pierre, M. BOE Gérard, Mme BOULANGER Christine, M. BUISSON Gérard, Mme BURGHOFFER Chantal, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DURAND Sylvain, M. GARDERA Denis, M. JOUIN Dominique, M. JULLIEN Jean Pierre, Mme LAGRAVIÈRE Isabelle, M. LANCESTREMERE Armand, M. LE FOLL Joseph, M. LE GOFF François, M. LE NAGARD Jean François, M. LOUVET Daniel, M. MANCEAU Claude, M. METIVIER Laurent, M. MOREAU Christian, M. NOEL Michel, M. RECOUSSINES Michel, M. THIRANT J M

**Procuration(s) :**

M. COLLEU Christian donne pouvoir à M. NOEL Michel, M. LAVENANT David donne pouvoir à M. BOE Gérard

Date de la convocation
31 janvier 2018

**Étai(en)t absent(s) :**

M. BOHY Gérard, M. DUCROCQ Jean, Mme GONTHIER Annie, M. LEMAITRE Patrick, Mme VENANT Annick, Mme VIROT Sandrine

Date d'affichage
16 février 2018

**Étai(en)t excusé(s) :**

M. CHERRIER Claude, M. COLLEU Christian, M. LAVENANT David, M. LEBAR Daniel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. LE FOLL Joseph

16 février 2018
-----------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

et publication du

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré

16 février 2018
-----------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

**Investissement**

Dépenses : **8 102 247,77**

Recettes : **7 230 638,04**

**Fonctionnement**

Dépenses : **4 984 614,38**

Recettes : **4 984 614,38**

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	8 738 638,04	(dont 636 390,27 de RAR)
Recettes :	8 738 638,04	(dont 1 508 000,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	4 984 614,38	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	4 984 614,38	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers St Frédéric

le Président Claude MANCEAU

## Budget Primitif 2018

### Notice explicative de synthèse Budget principal assainissement collectif (1)

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2018.

Le Budget Primitif 2018 est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes de l'année en cours. Le projet de budget a préalablement fait l'objet d'un débat dit « d'orientations budgétaires » (débat sans vote tenu le 14/12/2017) et doit être voté par le Comité Syndical avant le 31 mars 2018.

#### **BILAN BUDGETAIRE 2017**

##### **SECTION D'EXPLOITATION 2017 :**

Le total des dépenses d'exploitation réalisées s'élève à 3 324 063,10 €, tandis que celui des recettes réalisées s'établit à 3 773 320,13 €, hors excédent reporté.

L'année 2017 proprement dite présente un solde d'exécution excédentaire de 449 257,03€, plus important que l'année précédente, principalement en raison de :

- **Maitrise des charges techniques (+2 584 €, soit +0,22%) :**
- **Maitrise des charges de personnel (+3980 €, soit +0,51%) :**  
Le SIARNC, suite au recrutement d'un chef de service réseau et d'un agent d'exploitation, avait atteint la complétude de ses effectifs en novembre 2016. Des vacances d'emploi dans les services techniques sont néanmoins survenues en 2017, faisant revenir la masse des dépenses quasi au niveau de 2016.
- **Progression des charges d'amortissement (+259 481 €, soit +26%) et recul de la recette d'amortissement des subventions (-23 381 € soit -3,7%),**
- **Recul relatif du produit de la redevance d'assainissement collectif (2 121 971€, soit -294 965€ (-12%) par rapport au réalisé 2016), et ce malgré une augmentation du tarif de la redevance de +2%.**

Compte tenu de l'excédent antérieur (1 059 983,77 €), l'excédent cumulé d'exploitation 2017, avant affectation du résultat, est de 1.509.240,80 €.

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 :**

Le total des dépenses réalisées dans l'année 2017 proprement dite s'élève à 2 359 503,49 €, tandis que celui des recettes s'établit à 2 290 332,35 € (y compris excédent reporté de 2016). L'année 2017 proprement dite présente un solde déficitaire de -733 792,65 €, ramené à -69 171,14 € avec la comptabilisation de l'excédent reporté de 2016.

Le montant des dépenses d'investissement 2017 en « Reste à réaliser (RAR) » 2018 s'élève

- à 636 390,27 € en dépenses. Ce montant est principalement constitué par les travaux de construction de réseaux à Saulx Marchais et Vicq, ainsi qu'aux premiers engagements de dépenses pour la restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric.
- à 1 508 000,00 € en recettes de subventions pour la station d'épuration de Saint Germain de la Grange.

##### **AFFECTATION DU RESULTAT DE 2017 :**

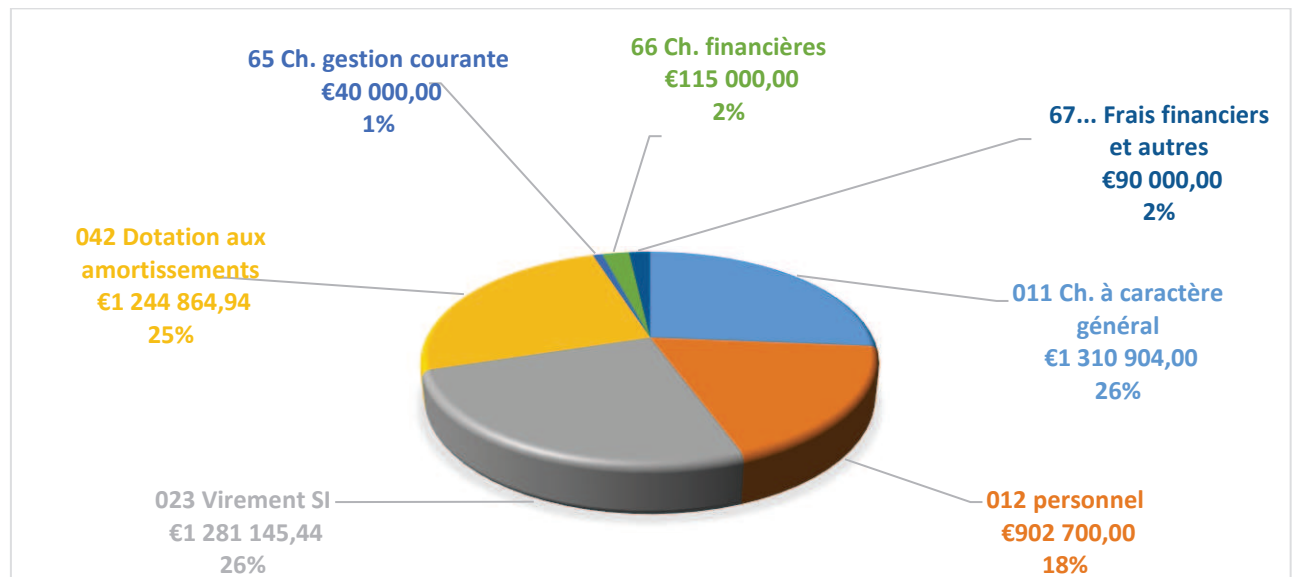
Compte tenu de ce bilan, la section d'investissement présente un solde cumulé excédentaire au 31/12/2017. Il n'existe pas de nécessité de couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'excédent cumulé en recette d'exploitation 2017 est affecté en intégralité en recettes de la section d'exploitation du BP2018.

En conséquence de ces éléments, le Comité Syndical est appelé à examiner les propositions ci-après pour le budget primitif 2018 du SIARNC.

## SECTION D'EXPLOITATION BP 2018

### SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES BP 2018: 4 984 614,38 € (+16,41% PAR RAPPORT AU BP2017)



Répartition des dépenses d'exploitation 2017

**Le chapitre 11** charges à caractère général, est en augmentation par rapport au budget 2017 (+2%). L'augmentation des charges de services et produits de traitement est limitée par les économies de gestion générées par la maintenance préventive, et par une baisse exceptionnelle du coût énergétique.

**Le chapitre 12** est proposé en augmentation par rapport au budget 2017 (+2%). Cette augmentation résulte de l'évolution des charges, des reclassements (réforme Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR)) et avancements d'échelon.

**Le chapitre 23**, virement à la section d'exploitation, est proposé en augmentation (+114%) par rapport au budget 2017, ce qui permet l'augmentation du flux consacré au financement de l'investissement par le virement à la section d'investissement.

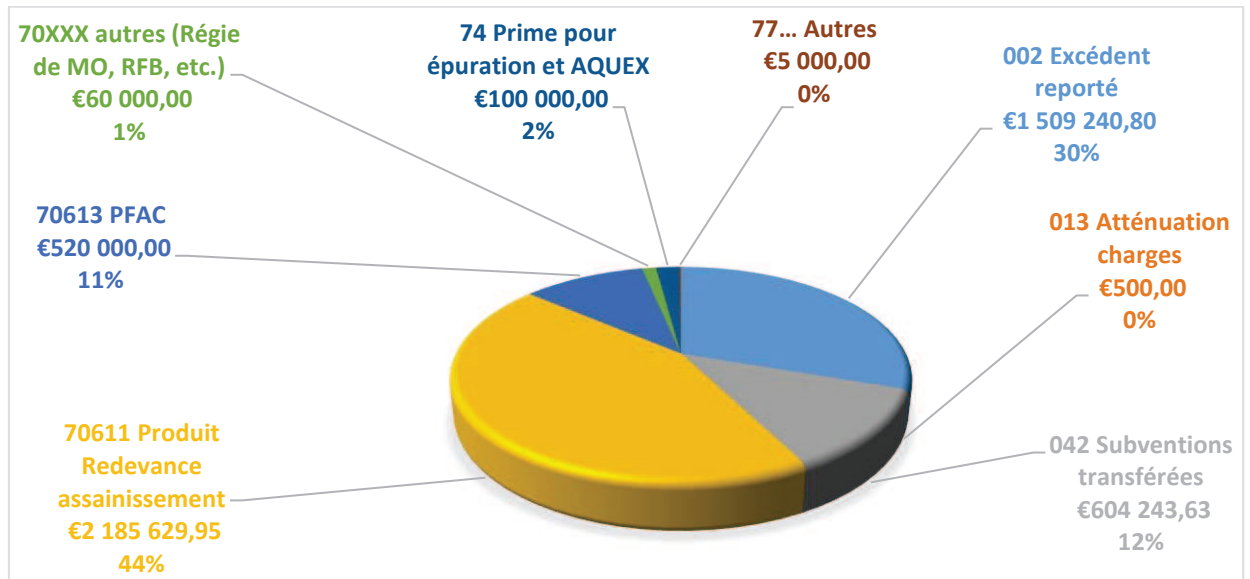
**Le chapitre 042**, dotations aux amortissements (sommes versées par la section d'exploitation à la section d'investissement pour prendre en compte la dépréciation du patrimoine), est en diminution par rapport au BP 2017 (-0,7%), conformément à l'évolution du patrimoine du Syndicat.

**Le chapitre 65**, autres charges de gestion courante, est stable au niveau de 2017.

**Le chapitre 66**, charges financières, est en diminution (-12%) par rapport à son niveau de 2017, conformément à la courbe de décroissance de la dette antérieure. Les taux d'intérêts faibles facilitent cette évolution conjoncturelle pour les emprunts à taux variable.

**Le chapitre 67**, charges exceptionnelles, est proposé en stabilité par rapport au budget de 2017.

**SECTION D'EXPLOITATION RECETTES BP 2018: 4 984 614,38 € (+16,41% PAR RAPPORT AU BP2017)**



Répartition des recettes d'exploitation 2017

**Le Chapitre 002**, excédent reporté, est en augmentation (+42%) compte tenu du résultat de 2017.

**Le Chapitre 013**, atténuation de charge, est stable. Ce chapitre est lié à la couverture du risque statutaire. Ce pourcentage d'évolution est peu significatif compte tenu de la faiblesse des sommes concernées.

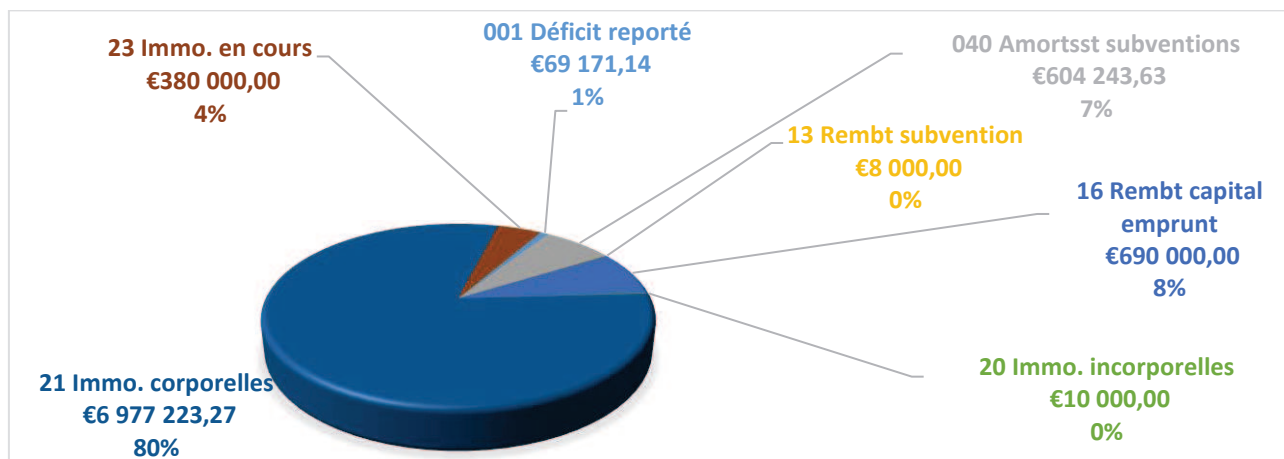
**Le Chapitre 042**, quote-part de subventions transférées correspond à l'amortissement des subventions perçues. Elle est quasi stable (-0,36%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des recettes de subvention.

**Les Chapitres 70611, 704, 7068 et 7087**, relatifs aux recettes courantes de fonctionnement (redevance, subventions de fonctionnement et produits de travaux), sont augmentées de 335K€ par rapport à leur niveau prévisionnel du BP 2017 (+13,8%).

- L'objectif de produit de la redevance d'assainissement est augmenté de 36K€ (+1,7%) par rapport à au BP2017.
- Du fait de la variabilité de la réalisation des recettes des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), l'objectif de produit financier par rapport au BP 2017 est relevé de 270K€ (+108%) en 2018. Cette prévision budgétaire est réalisée d'après les autorisations de construire accordées de 2015 à 2017 n'ayant pas donné lieu à perception de la PFAC.
- La prime pour épuration et l'aide AQUEX, subventions de fonctionnement versées par l'Agence sont attendues en recul de -80K€(-44%). Leur extinction est programmée avec la fin de l'actuel programme d'actions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2018.

**SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2018**

**SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES BP 2018 : 8 738 638,04€ (+56%)**



Répartition des dépenses d'investissement 2018

**Le chapitre 001.** Il n'y avait pas de déficit reporté de 2016 en 2017. Il y a un déficit reporté en 2017 à 2018, compte tenu du bilan présenté ci-avant.

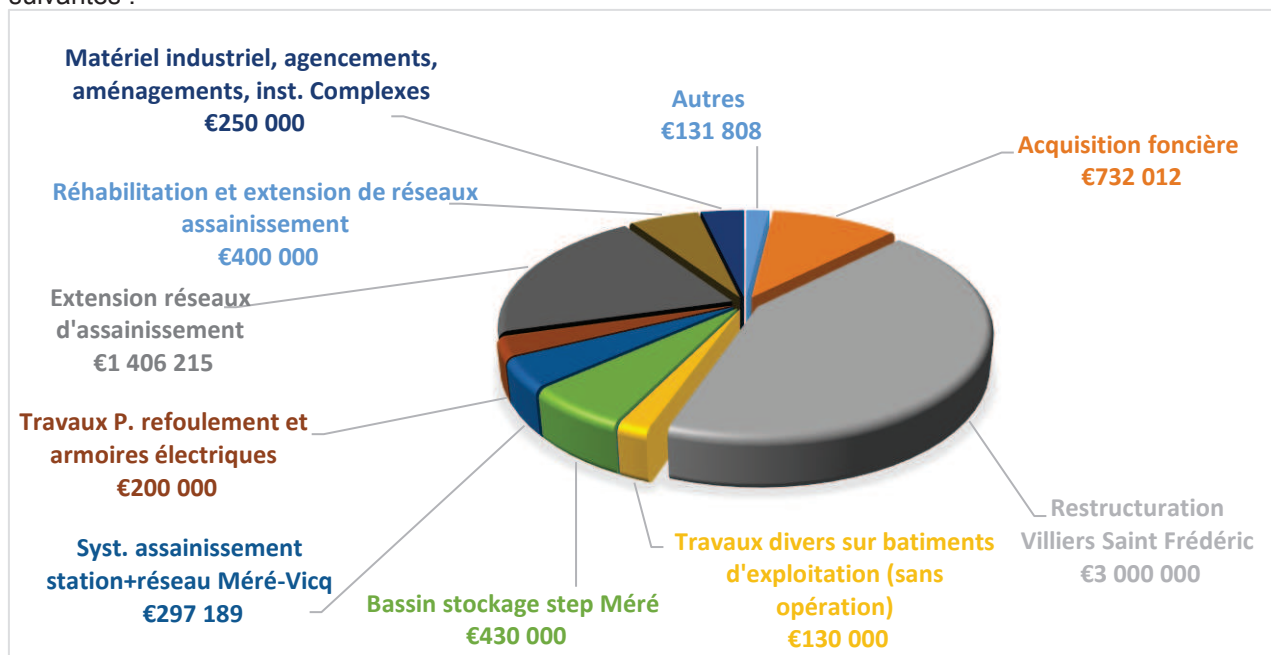
**Le chapitre 040.** quote part de subventions transférées au résultat, est stable (-0,4%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des dépenses d'équipement du Syndicat.

**Le chapitre 13,** relatif au remboursement de trop perçu de subvention, est stable en 2018 par rapport à 2017.

**Le chapitre 16,** relatif au remboursement du capital de la dette, est en augmentation (+9,5%) en prévision du remboursement de nouveaux emprunts souscrits en 2018.

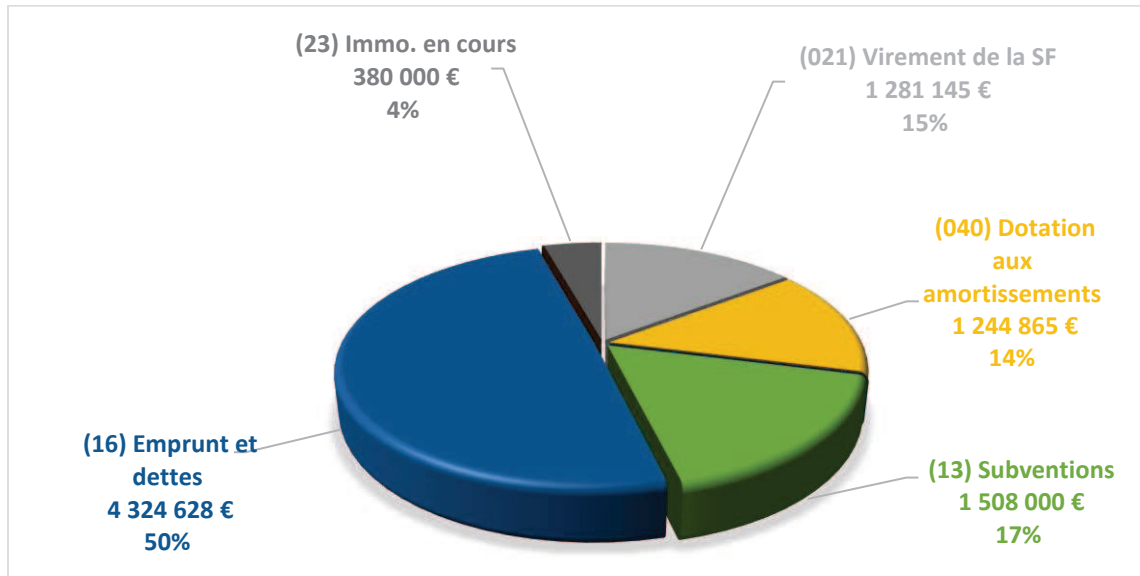
**Le chapitre 20,** relatif aux immobilisations incorporelles (licences de logiciel par exemple), est en augmentation de 140K€ (+58%), en prévision des avances forfaitaires à verser dans le cadre des marchés notifiés en 2018.

**Le chapitre 21,** relatif aux immobilisations corporelles (construction et amélioration de réseaux de collecte et stations d'épuration), est en augmentation à 6,977 M€ (+84%), en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissements 2018-2023. Ce chapitre comprend le financement des opérations suivantes :



**Le chapitre 23,** relatif aux immobilisations en cours est en forte augmentation (+1500%, par inscription de 240 000€ au BP2017).

**SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES BP 2018 : 8 738 638,04€ (+56%)**



Répartition des recettes d'investissement 2018

**Le chapitre 001,** Il n'y a pas d'excédent d'investissement à reporter au budget 2018.

**Le chapitre 021,** virement de la section de fonctionnement, est en augmentation (+114%).

**Le chapitre 040,** dotation aux amortissements, est diminué de (-0,7%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des dépenses d'équipement du Syndicat.

**Le chapitre 10,** aucune affectation du résultat (pas de besoin de couverture).

**Le chapitre 13,** subventions, est diminué (-4,2%) en cohérence avec les perspectives de versement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département des Yvelines, la Région Ile de France et d'ADEME.

**Le chapitre 16,** emprunts, dettes et assimilés, est augmenté (+355%), en concordance avec les besoins de financement du Syndicat pour les investissements de long terme.